



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 décembre 2017 à 17h30**  
**A Savoie Hexapôle – MERY – Bâtiment L'Agriion**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
CHINDRIEUX  
CONJUX  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
MOTZ  
MOUXY  
ONTEX  
PUGNY-CHATENOD  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE  
SAINT OURS  
SERRIERES EN CHAUTAGNE  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
TREVIGNIN  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Dominique DORD  
Renaud BERETTI  
Michel FRUGIER  
Corinne CASANOVA  
Blandine BELLANCA  
Jean-Marc DRIVET  
Marie-Pierre FRANCOIS  
Jean-Claude CROZE  
Nicole FALCETTA  
Marie-Claire BARBIER  
Claude SAVIGNAC  
Bernard MARIN  
Claude GIROUD  
Robert CLERC  
Eudes BOUVIER  
Olivier BERTHET  
Gabrielle KOEHREN  
Jacques CURTILLET  
Jean-Guy MASSONNAT  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ  
Christian REBELLE  
Denise DE MARCH  
Sylvie L'HEVEDER  
Gérard GONTHIER  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU

Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ FOUILLET

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE  
Christophe DERIPPE  
Jean-François BRAISSAND  
Roland MISTRAL  
Jean CARRUETTE  
Juliette WIEBER  
François CAME  
Charles-Adrien LOUIS  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISIERE  
Christophe PIRAT  
Françoise GRAVIER  
Thibaut DERRIEN  
Martine REVOL  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

ENTRELACS  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
Département de la Savoie  
Département de la Savoie  
Département de la Savoie  
Erik Presse  
B&L Evolution  
Directeur Général des Services  
Directeur général adjoint  
Directeur des services à la population  
Directrice du pôle ressources  
Chargé de mission Plan Climat  
Directrice de cabinet  
Responsable juridique/assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 décembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 257 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 18 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 30 votants).

**DÉLIBÉRATION**

N° : 2      Année : 2017

Exécutoire le : **15 DEC. 2017**Affichée le : **15 DEC. 2017**Visée le : **15 DEC. 2017****MARCHES PUBLICS****Marché n°2015 CCCH 03 :****Actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme - Avenant n°1**

Par marché de prestation intellectuelle relatif à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne et au travail sur les documents d'urbanisme (PLU ou PLUI), la Communauté de Communes de Chautagne a confié au groupement EPODE/Blezat/Asadac, mandataire domicilié 44 rue Charles Montreuil 73000 CHAMBERY le marché.

Ce marché conclu par la CCCH a été transféré à Grand Lac, communauté d'agglomération du Lac du Bourget au 01 janvier 2017.

La Chautagne avait engagé en 2008, une démarche aboutissant à un projet de territoire. L'objectif du présent marché est d'actualiser et compléter ce projet de territoire au regard notamment des évolutions démographique et des changements opérés dans les conseils municipaux.

Ce projet de territoire actualisé devait conduire les élus à choisir entre les choix suivants :

- **Choix 1** : un audit des documents d'urbanisme prenant en compte les dispositions des nouvelles lois (Grenelle et ALUR). Cet audit devait proposer des conclusions sur les procédures à engager (révision des POS et PLU).
- **Choix 2** : l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire de Chautagne.

**Il s'agit d'un marché passé selon la procédure appel d'offres d'un montant de 395 677 € HT (474 812.40 € TTC), décomposé en plusieurs tranches :**

Tranche ferme - actualisation du projet de territoire de Chautagne : 51 254 € HT

Deux tranches conditionnelles correspondant au choix n°1 :

- Tranche conditionnelle n°1 – Travail sur les documents d'urbanisme : 101 870 € HT
- Tranche conditionnelle n°2 – Modification ou révision des PLU existants : 127 298 € HT

Une tranche conditionnelle correspondant au choix n°2 :

- Tranche conditionnelle n°3 – Elaboration PLU intercommunal : 115 255 € HT

La tranche ferme correspondant à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne a été réalisée. Le projet de territoire ainsi abouti a permis aux élus de se positionner sur le choix n°2 à savoir l'élaboration du PLUI.

**La tranche conditionnelle n°3 a donc été levée et notifiée au groupement attributaire le 25 mars 2016 pour un montant total de 115 255 € HT.** Par conséquent les tranches conditionnelles n°1 et 2 n'ont pas été levées.

**Objet de l'avenant :**

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires à la tranche conditionnelle n°3 ont été jugées nécessaires.

## **1. Des réunions supplémentaires à prévoir**

En effet, au moment de la prescription du PLUI, l'ex communauté de communes de Chautagne a due, conformément à la procédure d'élaboration d'un PLUI, prendre une délibération fixant les modalités de collaboration avec les communes. Cette délibération prise le 9 juin 2016 énumère un certain nombre de réunions à mener à chaque phase du PLUI (diagnostic, PADD, avant arrêt du PLUI, approbation du PLUI). L'ensemble des réunions énuméré dans cette délibération doit être réalisé pour éviter tout contentieux.

La délibération fixant les modalités de collaboration étant prise postérieurement à l'attribution du marché, de nombreuses réunions ne figuraient pas dans l'offre d'EPODE soit 22 jours correspondant à un montant forfaitaire total de 20 900 € HT (cout jour : 950€ HT).

## **2. Création d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)**

Les OAP sont une des pièces constituant le PLUI. Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs de son territoire.

L'offre d'EPODE comprenait la réalisation de 8 orientations d'aménagement et de programmation alors que les élus envisagent la réalisation d'OAP supplémentaire dans la limite de 22 OAP. Ainsi, cet avenant a pour objet de prévoir une partie à bons de commande d'un maximum de 22 OAP. Le coût par orientation d'aménagement et de programmation est de 1 300 € HT.

Chaque OAP pourra être notifiée par bon de commande dans la limite de 22 OAP supplémentaires correspondant à un montant total maximum de 28 600 € HT.

### **Impact financier :**

**L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire de 49 500 € HT maximum :**

- une partie forfaitaire de 20 900 € HT
- une partie à bons de commande d'un montant maximum de 28 600 € HT

Le présent avenant représente une évolution de + 12.5 % par rapport au marché initial.

La CAO du 27 novembre 2017 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant 1 du marché n°15 CCCH 03 relatif à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne et au travail sur les documents d'urbanisme,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1 et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 14 décembre 2017

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





**Marché n°15 CCCH 03**

Actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme (PLU ou PLUI)

**AVENANT N°1**

**ENTRE :**

**Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)** domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

**D'UNE PART,**

**ET**

**Le groupement EPODE (mandataire)/Belezat consulting/Asadac**, domiciliée 44 rue Charles Montreuil 73000 CHAMBERY, représentée par SAUSSAC Fabrice, Président.

**D'AUTRE PART,**

## **ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ**

Par marché de prestation intellectuelle relatif à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme (PLU ou PLUI), la Communauté de Communes de Chautagne a confié au groupement EPODE/Blezat/Asadac, mandataire domicilié 44 rue Charles Montreuil 73000 CHAMBERY le marché.

La Chautagne avait engagé en 2008, une démarche aboutissant à un projet de territoire. L'objectif du présent marché est d'actualiser et compléter ce projet de territoire au regard notamment des évolutions démographique et des changements opérés dans les conseils municipaux.

Ce projet de territoire actualisé conduira à un choix des élus au regard des documents d'urbanisme en vigueur qui se concrétisera soit par :

- Choix 1 : un audit de ces documents sera effectué, il devra prendre en compte les dispositions des nouvelles lois (Grenelle et ALUR) et produire une analyse permettant de déterminer les points d'incompatibilité de ces documents par rapport au projet de territoire.

Cet audit proposera des conclusions (commune par commune) sur les procédures à engager (3POS feront l'objet d'une révision sous peine de caducité). Les révisions de POS et adaptation des PLU seront effectuées dans ce cadre.

- Choix 2 : l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire de chautagne

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure appel d'offres d'un montant de **395 677 € HT** (474 812.40 € TTC), **décomposé en plusieurs tranches :**

- Tranche ferme - actualisation du projet de territoire de Chautagne : 51 254 € HT

### Deux tranches conditionnelles correspondant au choix n°1 :

- Tranche conditionnelle n°1 – travail sur les documents d'urbanisme : 101 870 € HT
- Tranche conditionnelle n°2 – modification ou révision des PLU existants : 127 298 € HT

### une tranche conditionnelle correspondant au choix n°2 :

- Tranche conditionnelle n°3 – élaboration PLU intercommunal : 115 255 € HT

La tranche ferme correspondant à l'actualisation du projet de territoire de Chautagne a été réalisée. Le projet de territoire ainsi abouti a permis aux élus de se positionner sur le choix n°2 à savoir l'élaboration du PLUI.

La tranche conditionnelle n°3 a donc été levée et notifié au groupement attributaire le 25 mars 2016 pour un montant total de **115 255 € HT**.

Par conséquent les tranches conditionnelles n°1 et 2 ne seront donc pas levées.

Ce marché conclu par la CCCH a été transféré à Grand Lac au 01 janvier 2017.

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires à la tranche conditionnelle n°3 ont été jugées nécessaires.

### **1. Des réunions supplémentaires à prévoir**

En effet, au moment de la prescription du PLUI, l'ex cc de Chautagne a due, conformément à la procédure d'élaboration d'un PLUI, prendre une délibération fixant les modalités de collaboration avec les communes.

Cette délibération prise le 09 juin 2016 énumère un certain nombre de réunions à mener à chaque phase du PLUI (diagnostic, PADD, avant arrêt du PLUI, approbation du PLUI).

L'ensemble des réunions énuméré dans cette délibération doit être réalisé pour éviter tout contentieux.

La délibération fixant les modalités de collaboration étant prise postérieurement à l'attribution du marché, de nombreuses réunions ne figuraient pas dans l'offre d'EPODE soit 22 jours correspondant **à un montant total de 20 900 € HT** (cout jour : 950€ HT).

## **2. Création d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)**

Les OAP sont une des pièces constituant le PLUI. Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs de son territoire.

L'offre d'EPODE comprenait la réalisation de 8 orientations d'aménagement et de programmation alors que les élus envisagent la réalisation d'OAP supplémentaire dans la limite de 22 OAP.

Ainsi, cet avenant a pour objet de prévoir une partie à bons de commande d'un maximum de 22 OAP. Le coût par orientation d'aménagement et de programmation est de 1 300 € HT.

Chaque OAP pourra être notifié par bon de commande dans la limite de 22 OAP supplémentaires correspondant **à un montant total maximum de 28 600 € HT.**

## **ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER**

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire maximum de 49 500 € HT :

- Une partie forfaitaire de 20 900 € HT
- Une partie à bons de commande d'un montant maximum de 28 600 € HT

Le présent avenant représente une évolution de + 12.5 % par rapport au marché initial.

## **ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À Chambéry, le

**Pour la société EPODE,**

M. SAUSSAC Fabrice  
Directeur de la société EPODE

À Aix-les-Bains, le

**Pour Grand Lac**

Jean Guy MASSONNAT  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2015 CCCH 03 - Actualisation du projet de territoire de Chautagne et travail sur les documents d'urbanisme - Avenant n.1

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/12/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/12/2017

---

**Numéro de l'acte :** d2136 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20171214-d2136-DE

---

**Date de décision :** 14/12/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.3. Dossier d'avenant